

ANNEXE 3

POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES : FICHES PROFIL DE POSTE

ENSEIGNANT REFERENT - COORDONNATEUR de pôle AVS *AVS-AESH individuels et mutualisés 1^{er} et 2nd degrés*

Etablissement :	Rectorat de Paris, MASESH, Inspection ASH Pour l'affectations des AVS-AESH sur les établissements scolaires d'un pôle de Paris : * pôle NORD : 92 Bd Bessières , 17 ^{ème} * pôle SUD : 8 rue Rouvier 14 ^{ème} * pôle EST : 19 rue de l'Arbre Sec 1 ^{er} * pôle OUEST : 92 Bd Bessières , 17 ^{ème}
Discipline de poste concernée :	Enseignant 1 ^{er} ou 2 nd degré, titulaire d'une spécialisation (CAPA-SH ou 2 CA-SH)
Intitulé du poste :	ENSEIGNANT REFERENT - COORDONNATEUR de pôle AVS-AESH <i>1^{er} et 2nd degrés</i>
Mission particulière demandée au titulaire du poste :	Affectation, suivi, évaluation des AVS et AESH sur un pôle Coopération avec le service BACA au Rectorat
Création du poste :	Rentrée scolaire 2015-2016
Nombre d'heures de spécialité	Le service d'un coordonnateur de pôle des AVS ne peut être inférieur aux obligations réglementaires du service d'origine et ne pas dépasser 35 heures par semaine (en temps annualisé). L'enseignant référent coordonnateur de pôle AVS est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur des services académiques de l'Education Nationale du 1 ^{er} ou du 2 nd degré et sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN ASH.

Activités	Compétences spécifiques	
	Connaissances particulières	Capacités
Affectation des AVS :	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des programmes du 1^{er} et du 2nd degrés (collège) - connaissance de l'organisation du 1^{er} degré (écoles, IEN...) et du 2nd degré (EPL), connaissance des principales caractéristiques des établissements sanitaires et médico-sociaux - connaissance des dispositifs de scolarisation et des procédures d'orientation en vigueur dans l'académie (notamment à l'issue du collège) - Connaissance de la réglementation relative à la Loi du 11 Février 2005 - connaissance des principales modalités d'adaptation des 	<ul style="list-style-type: none"> Capacité à s'inscrire relationnellement et fonctionnellement dans une équipe inter-catégorielle (personnels enseignants, personnels administratifs, personnels d'encadrement) Capacité à suivre un projet, à en rendre compte et proposer des améliorations ou des solutions Capacité à traiter l'information, à la hiérarchiser dans le cadre de ses responsabilités et priorité, à la transmettre ou la ré-adresser aux personnes ressources, à répondre aux demandes adressées au service

	<p>situations et des supports de communication et d'apprentissage en fonction des situations de handicap (tous types)</p> <p>-Connaissances des modalités d'évaluation et de certification à l'école et au collège et de leurs adaptations dans le cadre du contrôle continu et des examens (socle commun, CFG, Brevet)</p>	<p>public (Charte Marianne)</p> <p>Capacité à utiliser l'outil informatique (courrier électronique, Internet, traitement de texte, tableur, applications spécifiques) et à faire évoluer ses compétences en fonction des enjeux et des technologies</p>
<p><u>Suivi / Accompagnement des AVS</u></p> <p><u>Gestion des absences des AVS – AESH ou / et des élèves :</u></p>		<p>Evaluer l'adaptation entre l'action et le projet personnalisé de scolarisation de l'élève</p> <p>Evaluer l'adaptation entre l'emploi du temps de l'AVS-AESH et la mission</p> <p>Echanger avec les équipes de direction, les enseignants.</p> <p>Participer à certaines réunions de régulation</p> <p>Effectuer des visites dans les établissements pour bilan annuel ou intermédiaire en cas de besoin</p>
<p><u>Permanence téléphonique et courriel :</u></p> <p><u>coopération avec les AVS-AESH tuteurs du pôle</u></p>		<p>Répondre aux problèmes soulevés dans le cadre de l'école / de l'établissement.</p> <p>Conseiller et dialoguer avec les équipes de direction, les personnels, les AVS – AESH et les familles</p> <p>Mettre en relation des tuteurs autant que de besoin avec les AVS débutants</p>
<p><u>Participation à la gestion des différents types de contrat</u></p>	<p>Connaître les différents types de contrats (CUI, AED), les démarches administratives</p>	<p>S'inscrire dans le circuit des recrutements, affectations et suivis des contrats en lien avec le coordonnateur AVS et le bureau des assistants d'éducation et des contrats aidés (BACA)</p>